

## Une nouvelle édition du RID au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 entreront en vigueur les nouvelles prescriptions du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID). Cette édition 2019 remplacera ainsi l'édition 2017 du RID. En vertu d'une mesure transitoire générale, les prescriptions de l'édition 2017 pourront toutefois encore être utilisées jusqu'au 30 juin 2019.

Le RID s'applique au transport international ferroviaire de marchandises dangereuses entre ses **44 États parties** en Europe, **Asie** et **Afrique du Nord**. Dans les États membres de l'Union européenne, il s'applique en outre également au trafic national.

Le RID est harmonisé avec les recommandations des Nations unies pour le transport des marchandises dangereuses, sur lesquelles sont fondés les règlements pour les marchandises dangereuses propres aux différents modes de transport. Il est également étroitement coordonné avec les prescriptions sur les marchandises dangereuses pour la route (ADR) et la navigation intérieure (ADN), de manière à faciliter le trafic avec tous les modes de transport.

Le RID 2019 comporte plusieurs nouveautés qui tiennent compte des progrès techniques et scientifiques et contribuent à augmenter la sécurité du rail, mode de transport propre et d'une grande efficacité énergétique.

**12 nouveaux numéros ONU ont été introduits pour les objets contenant des matières dangereuses des différentes classes de marchandises dangereuses.** Concurrément avec une nouvelle instruction d'emballage et de nouvelles prescriptions pour l'étiquetage de ces objets, ces nouveaux numéros **ONU permettent un classement simplifié ainsi que le transport de nombreux objets comportant accessoirement des marchandises dangereuses dans leur structure.**

**Les critères de classification pour les matières corrosives (classe de marchandises dangereuses n°8) ont été entièrement révisés et incluent désormais différentes méthodes pour le classement des mélanges dans les groupes d'emballage, lequel posait auparavant toujours problème aux industriels.**

Deux nouvelles instructions d'emballage ont été adoptées pour les **piles et batteries au lithium endommagées** ou défectueuses susceptibles de réagir dangereusement dans des conditions normales de transport, **qui ne pouvaient jusqu'ici être transportées que dans les conditions de transport définies par l'autorité compétente.**

Pour les **bouteilles à gaz qui**, à cause de propriétés particulières inhérentes à leur conception, ne pouvaient être soumises au contrôle visuel et à l'épreuve de pression jusqu'ici prescrits, le RID **prévoit désormais des essais destructifs accompagnés d'une analyse statistique pouvant déboucher sur la mise hors service de tout un lot de production.**

Publié dans les trois langues de travail de l'OTIF (allemand, anglais et français), le RID 2019 peut être consulté sur le site Internet de l'Organisation ([www.otif.org](http://www.otif.org)). Une version russe sera également mise en ligne dans le courant de l'année 2019.

Les versions anglaise et française sont imprimées par deux maisons d'édition, dont les coordonnées sont disponibles sur le site Internet de l'OTIF.